



FAIRE UN DON RÉGULIER PAR PRÉLEVEMENT AUTOMATIQUE à la Fondation AMIPI – Bernard VENDRE

Vous voulez soutenir la Fondation AMIPI – Bernard VENDRE pour favoriser l’insertion des personnes fragilisées par un déficit intellectuel ?

Pour cela, le prélèvement automatique, une formule simple, efficace et sûre :

- Vous n’avez aucun frais bancaire à supporter,
- Vous restez informés de ses actions avec la newsletter de la Fondation AMIPI – Bernard VENDRE (uniquement par email),
- Vous restez libre d’interrompre les prélèvements à tout moment par simple courrier au siège de la Fondation AMIPI – Bernard VENDRE,
- Vous permettez à la Fondation AMIPI – Bernard VENDRE de financer ses projets d’avenir et donc faire plus pour l’insertion des personnes fragilisées par un déficit intellectuel.

Pour mettre en place votre prélèvement automatique :

1. Remplissez et signez le bulletin de soutien régulier ci-joint,
2. **N’oubliez pas de joindre un RIB original (BIC/IBAN),**
3. Envoyez le tout sous enveloppe affranchie à :

Fondation AMIPI – Bernard VENDRE

Service Financier – 16 avenue du Maréchal Foch – BP 40434 – 49304 CHOLET Cedex

Bulletin de soutien en page suivante



Importantes déductions d’impôts

Particulier soumis à l’impôt sur le Revenu

Vous bénéficiez d’une déduction d’impôts égale à 66 % de vos dons, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Si dépassement, il est possible de reporter l’excédent sur les années suivantes (5 ans maximum).

Par exemple, en faisant **un don de 15 € par mois**:

Votre Don annuel => 15 € x 12 mois = 180 € reçu par la Fondation pour l’année

Votre déduction fiscale => 180 € x 66 % = - 118,80€ en déduction de votre impôt annuel

Votre don ne vous coûte que => 180 € - 118,80 € = 61,20 € pour l’année

Vous recevrez un seul reçu fiscal pour l’ensemble des versements de l’année civile, en janvier de l’année suivante. Ce reçu fiscal sera à joindre à votre déclaration d’impôts sur le revenu.

Particulier soumis à l’impôt sur la Fortune immobilière

Vous bénéficiez d’une déduction d’impôt égale à 75 % de vos dons, dans la limite de 50 000 € par an.

Par exemple en faisant **un don de 100 € par an**:

Votre don annuel => 100 € x 12 = 1200 € reçu par la Fondation pour l’année

Votre déduction fiscale => 1200 € x 75 % = - 900 € en déduction de votre impôt annuel

Votre don ne vous coûte que : 1200 - 900 = 300 € pour l’année

Vous recevrez un seul reçu fiscal pour l’ensemble des versements de l’année fiscale de référence. Ce reçu fiscal sera à joindre à votre déclaration d’IFI.



**BULLETIN DE SOUTIEN RÉGULIER
à retourner accompagné d'un RIB (BIC/IBAN)**

OUI, je souhaite soutenir régulièrement la Fondation AMIPI – Bernard VENDRE

Je donne :	<input type="checkbox"/> Chaque mois
(montant minimum 10 €) €	<input type="checkbox"/> Chaque trimestre
	<input type="checkbox"/> Chaque année

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA	
DON RÉCURRENT	
MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA	MES COORDONNÉES (à compléter)
	NOM :
	Prénom :
	Adresse :
	Code postal :
	Ville :
	Pays :
	Téléphone :
Email :	

Vous recevrez une notification par email au moins 10 jours avant chaque prélèvement avec référence unique de mandat.

INTITULÉ DE MON COMPTE BANCAIRE (à compléter)			
IBAN	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
BIC	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

<p>NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER</p> <p>Fondation AMIPI – Bernard VENDRE 16 avenue du Maréchal Foch 49304 CHOLET Cedex ICS : FR775 610 017 00060</p>
--

<p>Signature, date et lieu (obligatoires)</p>
--

JE N'OUBLIE PAS DE JOINDRE MON RIB (BIC/IBAN)

RIB ci-joint